



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-06

Comité visés : Comité d'exposition

Clubs visés : Aucun

Personnes visées : Tous les récipiendaires de prix annuels pour les meilleurs chats de l'année, présents, passés et futur

Attendu que le Chats Canada Cats remet annuellement des prix aux chats s'étant mieux classés lors d'une année d'exposition.

Attendu que le Chats Canada Cats tient, par le biais du comité d'exposition, un banquet annuel pour remettre ces prix.

Attendu que le Chats Canada Cats désire développer un sentiment d'appartenance et une mobilisation autour des prix remis annuellement

Suite à une proposition reçue du Comité d'exposition, le 30 avril 2020, le Conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant les prix annuels :

Les prix du Chats Canada Cats soient globalement nommés : les *Felis*

Que les déclinaisons des prix annuels soient les suivantes :

Catégorie chaton – *Felis minus*

Catégorie championnat – *Felis victorius*

Catégorie primorat – *Felis primus*

Catégorie domestique – *Felis domus*

Par l'adoption de cette résolution, le Chats Canada Cats rend la dénomination rétroactive aux prix déjà remis depuis 2017.

En émettant cette directive, le conseil d'administration souhaite créer un sentiment d'appartenance aux prix et distinctions annuelles.

